

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et deux et le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, et GONNET, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, RICHAUD et DAUMAS.

Excusés : Madame RENON.

Convocation et affichage : 17/11/2022

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

Objet : AUTORISATION DE CONTRACTER UNE SERVITUDE AVEC UN PRIVE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les travaux de rénovation du réseau d'eau réalisés en 2018.

Lors de l'élaboration du projet, Monsieur Fabien RICHAUD avait accepté que la commune enterre une partie des réseaux sur sa propriété.

Monsieur le Maire propose aujourd'hui d'officialiser cet accord en l'autorisant à contracter, au nom de la commune, une servitude avec Monsieur Fabien RICHAUD.

Cette servitude permettra de réparer les conduites en cas de besoin, la commune s'engageant à remettre en état les lieux. Elle est accordée à titre gratuit.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Monsieur RICHAUD ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour :

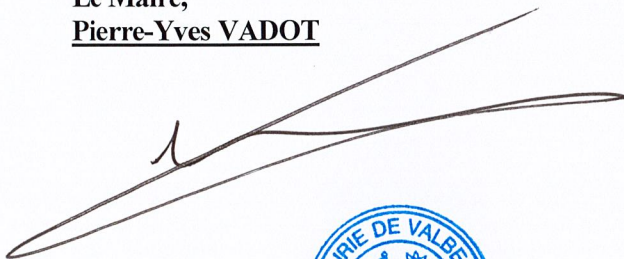
- autorise Monsieur le Maire à contracter au nom de la commune une servitude avec Monsieur Fabien RICHAUD,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de servitude auprès de Maître MARTELLI, notaire à SISTERON.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 29 novembre 2022,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Raymond GROS

